



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE CONTES

Décision n° 2023 09 06

OBJET :

**Entretien des espaces verts de la commune :
convention d'éco-pâturage avec l'association « Le cheval et l'âne »**

L'an deux mille vingt trois, le lundi vingt cinq septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mmes Michèle Maurel, Nadine Ezingard, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Céleschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, MM. Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Michel Caruso, Mmes Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Cérangioli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Gérard De Zordo, Mmes Malika Vannucci, Sandrine Mauras et Marie-Fleur Alquier.

Etait excusée : Mme Kareen Woignier.

Le quorum est atteint.

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au conseil que dans un objectif de préservation environnementale, la commune souhaite substituer, en partie, l'entretien mécanique de certains de ses espaces verts, par une gestion par éco-pâturage, technique de gestion alternative des espaces verts et milieux naturels par des animaux herbivores. L'objectif final est de sécuriser ces espaces contre les incendies en réalisant l'entretien d'espaces naturels par un débroussaillage 100 % écologique produisant moins de nuisances pour les riverains et libérant des heures au niveau des chargés de maintenance.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au conseil de passer une convention avec l'association « Le cheval et l'âne ». Il donne lecture du projet de convention annexé qui prévoit d'autoriser cette association à occuper temporairement et de manière précaire et révocable, des espaces naturels de la commune pour procéder à l'entretien de ceux-ci par éco-pâturage. La convention qui précise les obligations de chacune des parties est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa date de signature avec possibilité de reconduction expresse pour deux fois la même durée.

Il propose également au conseil de l'autoriser à signer ladite convention ainsi que les renouvellements à venir.

**Le conseil municipal,
Où l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré,**

Approuve la convention relative a l'éco-pâturage des espaces verts de la commune de Contes à passer avec l'association « Le cheval et l'âne », conclue pour une durée de trois ans à compter de sa signature et qui pourra faire l'objet d'un renouvellement express pour deux fois la même durée, sans excéder une durée totale de neuf années.

Le projet de convention est joint à la présente délibération.

Autorise le maire à signer la convention et ses renouvellements express, ainsi que tout autre document y afférent.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Pour : 28

Nombre de présents : 24

Contre : 0

Nombre de votants : 28

Abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance
Elodie LORETZ

Le Maire,
Francis TUJAGUE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20230925-20230906-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2023

Publication : 27/09/2023

Le Maire Francis TUJAGUE

